# COMMISSION EXECUPANTS EXECUPANTS

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

#### COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

## **CENI**

### 

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) annonce à l'opinion nationale congolaise qu'elle a lancé, à partir du 02 août 2023, l'opération de délivrance progressive des duplicatas de la carte d'électeur.

Conformément à l'article 27 de la Loi n° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République Démocratique du Congo, après l'opération de Révision du Fichier Electoral, les duplicatas de la carte d'électeur sont délivrés uniquement par les Antennes de la CENI situées au chef-lieu de chaque territoire et dans les villes.

La procédure à suivre pour l'obtention d'un duplicata de la carte d'électeur est la suivante :

- 1. L'électeur ayant perdu sa carte fait attester cette perte auprès d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ) qui lui délivre un procès-verbal de perte de la carte d'électeur ;
- 2. Il se présente ensuite à l'Antenne de la CENI du ressort de son Centre d'Inscription muni d'un procès-verbal (PV) attestant la perte de la carte d'électeurs ;
- 3. Il sera appelé à remplir un formulaire de demande de duplicata si le Chef d'antenne de la CENI ou son délégué confirme qu'il était bien inscrit à l'un des Centres d'Inscription du ressort de l'Antenne.

La délivrance de duplicata de la carte d'électeur est gratuite au niveau des Antennes de la CENI.

La personne dont la carte d'électeur est devenue illisible se rend directement à l'Antenne de la CENI du ressort de son Centre d'Inscription.

Par ailleurs, la CENI attire l'attention de la population congolaise sur l'existence des réseaux de producteurs de faux duplicata des cartes d'électeur. Elle invite les services compétents à démanteler, démasquer et décourager ces réseaux afin de soumettre leurs auteurs à la rigueur de la loi.

La CENI invite les services tant publics que privés qui détiendraient des cartes d'électeurs oubliées ou abandonnées par leurs propriétaires et toutes les personnes qui ramasseraient les cartes d'électeur perdues à les déposer chaque jour ouvrable, de 8h00 à 16h00, soit au Siège de la CENI situé au n° 4471 sur Boulevard du 30 juin à Kinshasa/Gombe, soit au Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) de la CENI implanté au Chef-lieu de chaque province, ou à l'Antenne de la CENI de chaque territoire ou ville.

Fait à Kinshasa, le 0 4 AOUT 2023

Patricia NSEYA MULELA Rapporten